



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1155) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES CHOPIN, DEBUSSY, LASKINE, LISZT, SCHUBERT, BEETHOVEN, LADRETTE, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, BERLIOZ ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION «FONTAINE CULTURE», A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° DM-26-088
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Fontaine Culture » représentée par son président Monsieur Patrice GRENIER, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris, d'organiser des académies internationales (stages de musique) du 23 février au 2 mars, du 20 au 27 avril et du 18 au 25 juillet 2026 de 9h00 à 19h00 et du 22 au 29 août 2026 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00 ; Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen et Ropartz de 14h00 à 20h00 ; Auditorium Jean-Pierre-Miquel (27 et 28 février, 1^{er} et 2 mars, 24, 25, 26 et 27 avril, 22, 23, 24 et 25 juillet, 26, 27, 28 et 29 août). L'Utilisateur pourra accéder au bâtiment à 8h30 les 23 février, 20 avril, 18 juillet et 22 août 2026;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fontaine Culture » représentée par son Président Monsieur Patrice GRENIER, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris, une convention de location de salles, pour un montant de 3 904,51 € T.T.C. (trois mille neuf cent quatre euros et cinquante-et-un centimes), auxquels il faut ajouter 1 432,08 € T.T.C. (mille-quatre cent trente-deux euros et huit centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par la venue de l'Utilisateur, afin d'organiser des académies internationales (stages de musique) du 23 février au 2 mars, du 20 au 27 avril et du 18 au 25 juillet 2026 de 9h00 à 19h00 et du 22 au 29 août 2026 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00 ; Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen et Ropartz de 14h00 à 20h00 ; Auditorium Jean-Pierre-Miquel (27 et 28 février, 1^{er} et 2 mars, 24, 25, 26 et 27 avril, 22, 23, 24 et 25 juillet, 26, 27, 28 et 29 août). L'Utilisateur pourra accéder au bâtiment à 8h30 les 23 février, 20 avril, 18 juillet et 22 août 2026.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260225-lmc1H13979H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/02/2026
Date de Publication : 25/02/2026